

Lausanne, le 31 mai 2023

Anina Hanimann
hanimann@interface-pol.ch

Étude sur les besoins des familles pour le rapport sur la politique familiale du canton de Fribourg

Synthèse

1.1 Introduction

En 2004, le canton de Fribourg a publié un rapport pour une politique familiale globale identifiant les priorités du canton. En 2019, les députées au Grand Conseil, Anne Meyer Loetscher et Bernadette Mäder-Brühlhart, ainsi que trente-deux cosignataires, ont déposé le postulat 2019-GC-41 demandant au Conseil d'État d'élaborer un nouveau rapport sur la politique familiale globale assorti d'un plan d'action. Ce nouveau rapport doit être basé sur la réalité et les besoins actuels des familles et permettre au canton de Fribourg de se doter d'un nouvel instrument de pilotage. Le Conseil d'État est favorable à une nouvelle édition du rapport.

Dans ce contexte, le Service de l'action sociale du canton de Fribourg (SASoc) a invité le bureau d'évaluation, de recherche et de conseil Interface à réaliser une analyse de l'adéquation des offres existantes avec les besoins des familles afin d'identifier d'éventuelles lacunes et, le cas échéant, de formuler des recommandations. Cette étude doit contribuer au futur rapport en matière de politique familiale du canton de Fribourg.

Le présent document est une synthèse de l'étude menée.

I Méthode

L'étude des besoins des familles fribourgeoises repose principalement sur une récolte de données auprès des acteurs de la politique familiale fribourgeoise. En effet, deux des trois méthodes utilisées (analyse documentaire, entretiens semi-directifs, ateliers selon la méthode du World Café) intègrent des participant·e·s.

I Limites de l'étude

Cette étude présente certaines limites :

- Il n'a pas été possible d'impliquer les familles directement pour connaître leurs besoins. Cela s'est fait par le biais des représentant·e·s et des acteurs du terrain. Il s'agit de la principale limite de cette étude.
- Les avis du terrain ont été récoltés lors d'ateliers. Or, certains domaines étaient peu représentés (senior·e·s, handicap, familles arc-en-ciel). Certains acteurs manquaient probablement de ressources ou de temps, d'autres ne se sont pas senti·e·s concerné·e·s, d'autres encore ne sont tout simplement pas actif·ve·s sur le territoire cantonal.
- L'étude s'est concentrée sur les lacunes et ne permet pas de souligner les besoins des familles déjà comblés grâce aux offres qui fonctionnent bien et sont à poursuivre.

- L'étude ne répertorie pas toutes les offres qui existent dans le canton de Fribourg. L'objectif n'était pas de dresser une liste exhaustive, mais d'identifier les offres emblématiques et les lacunes.

1.2 Besoins des familles fribourgeoises

Ce chapitre présente la définition des familles et de la politique des familles utilisées pour l'étude ainsi qu'une synthèse des besoins identifiés.

1.2.1 La famille

Nous avons choisi une définition large de ce que signifie « une famille » afin de prendre en compte un maximum de besoins. La famille est entendue comme une « communauté de générations unies par un lien émotionnel, personnel et fiable ». ¹ Dans cette définition, la famille détermine elle-même la manière dont elle se comprend et se distingue des autres familles. La reconnaissance sociale n'est pas une condition, mais un objectif. Les liens entre les générations ainsi que le sentiment d'appartenance sont donc les éléments clés.

Les familles actuelles se caractérisent par leur diversité. Elles peuvent être nucléaires, recomposées, monoparentales, arc-en-ciel, multi-parentales, etc. En outre, le lien familial est plus mouvant qu'auparavant. Il peut se modifier avec le temps en fonction de différents événements. La vie d'une famille est jalonnée par les étapes suivantes, qui peuvent se présenter de manière successive, mais également se superposer ou survenir en ordre dispersé :

- Futur(s) parent(s)
- Familles avec enfant(s) en âge préscolaire
- Familles avec enfant(s) en âge scolaire
- Familles avec adolescent·e(s) et jeune(s) adulte(s)
- Enfant(s) adulte(s) et parent(s) âgé(s)

Les familles peuvent également faire face à des moments charnières comme la séparation ou le divorce, la migration, une atteinte à la santé, une perte d'emploi, la retraite ou encore le deuil, qui modifient voire accentuent leurs besoins.

1.3 La politique des familles

Afin de rendre compte de la diversité des formes de vie familiale, il nous paraît intéressant de transformer la dénomination « politique familiale » en « politique des familles ». Deux aspects clés de la politique des familles ont été identifiés :

- Premièrement, la politique des familles est une politique transversale.
- Deuxièmement, la politique des familles vise à soutenir les familles pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions : économique, affective et de solidarité, de procréation, de gestion et transmission du patrimoine et des valeurs, de socialisation.

¹ Traduit de l'allemand au français par les autrices du présent rapport. Conférence métropolitaine de Zurich et Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle du canton de Zurich (2019). Doing family. Hintergrundbericht und Empfehlungen zur Verbesserung der Familienpolitik, Zurich; Commission fédérale pour les questions familiales COFF (2021). Définitions de la COFF, Berne, p. 20.

1.3.1 Les besoins

Huit dimensions de la politique des familles ont tout d'abord été répertoriées. Plusieurs besoins ont ensuite été identifiés pour chacune de ces dimensions. Au total, 32 besoins ont été récoltés auprès des acteurs. Parmi ces besoins, 25 sont considérés comme des « besoins noyaux », c'est-à-dire faisant partie du cœur de la politique des familles. Les dimensions et leurs besoins sont présentés ci-dessous avec, pour chacune des dimensions, une synthèse de l'évaluation de l'adéquation entre les offres et les besoins. Cette évaluation repose sur les informations et avis récoltés lors des ateliers. Les participant·e·s étaient invité·e·s à évaluer l'adéquation comme faible, moyenne ou forte et à justifier cette évaluation. Ces informations ont ensuite été synthétisées et pondérées par Interface. Il s'agit donc d'une évaluation qualitative qui n'a pas été réalisée selon une échelle strictement définie. Elle n'aboutit pas non plus à une liste exhaustive des offres.

I Sécurité matérielle

Cette dimension comprend les mesures qui visent à garantir la sécurité matérielle des familles et à réduire les risques de précarité.

Deux besoins ont été identifiés pour cette dimension :

1. Besoin de garantir la sécurité matérielle et d'assurer l'accessibilité aux offres respectives
2. Besoin de reconnaître et de valoriser, notamment au niveau monétaire, le travail du care

L'adéquation des offres existantes aux besoins est jugée moyenne. Il existe de nombreuses offres, mais ces dernières sont parfois peu connues des potentiel·le·s bénéficiaires et souvent basées sur un modèle de famille traditionnel et un parcours de vie linéaire alors que les familles se caractérisent aujourd'hui par leur diversité tant dans leur composition que dans leur parcours. L'accessibilité aux prestations est mise à mal par des barrières linguistiques et la complexité des processus d'octroi. De plus, la garantie de la sécurité matérielle des personnes effectuant un travail de care est encore lacunaire (ex. rentes des femmes qui se sont occupées de leurs enfants).

I Travail

Cette dimension couvre tous les aspects en lien avec l'activité professionnelle des membres d'une famille que ce soit la conciliation entre la vie familiale et le travail/les études pour les parents ou les grands-parents, l'insertion de parents ou de grands-parents sur le marché du travail, notamment les personnes de 50 ans et plus, ou les cotisations aux assurances sociales garantissant une retraite dans la dignité.

Deux besoins essentiels ont été identifiés pour cette dimension :

1. Besoin de garantir l'accès à une solution d'accueil extrafamilial
2. Besoin d'assurer l'accès au marché du travail pour les parents de 50 ans et plus ainsi que l'actualisation des connaissances sur les évolutions technologiques

L'adéquation entre les offres et les besoins pour l'accueil extrafamilial est jugée faible. Bien qu'il existe des solutions d'accueil extrafamilial, le nombre de places est insuffisant pour répondre à la demande. La répartition des places sur le territoire est inégale. La continuité de l'accueil n'est pas garantie (ex. sur la journée, lors des vacances ou des

fermetures, lors du travail de nuit). Il y a un manque de flexibilité pour répondre aux urgences des parents. Il y a également un manque de vision globale et de gouvernance des places d'accueil. Pour finir, la qualité de l'accueil proposé a été jugée insuffisante. Quant au besoin d'assurer l'accès au marché du travail, l'adéquation avec les offres est jugée moyenne en raison d'un manque d'accessibilité, notamment car nombre d'entre elles ne sont disponibles qu'en ligne.

I Éducation, formation, culture

Cette dimension englobe les mesures qui ont pour objectif de soutenir les familles dans leur fonction d'éducation, de solidarité, de transmission du patrimoine et de socialisation (ex. transmission des valeurs). Elle comprend tout ce qui concerne le soutien à la parentalité et vise le lien entre parent et enfant. La prise en compte des familles dans l'aménagement de l'espace public fait également partie de cette dimension.

Sept besoins ont été identifiés pour cette dimension :

1. Besoin d'assurer les transitions (entre la petite enfance et le début de la scolarisation ; à la fin de la scolarité obligatoire)
2. Besoin de soutenir les compétences en parentalité
3. Besoin de prendre en compte les besoins spécifiques
4. Besoin de permettre à l'enfant de s'approprier son identité de genre
5. Besoin d'assurer le lien entre les parents et les enfants en cas de séparation
6. Besoin d'assurer l'accès aux activités extrascolaires (prix et lieu)
7. Besoin de lieux adaptés aux familles

L'adéquation entre les offres et les besoins est jugée moyenne. Il y a un manque d'offres pour certains besoins. Pour d'autres, il y a un manque de coordination formelle entre les offres existantes. De plus, l'accessibilité aux offres existantes n'est pas garantie, notamment pour les familles allophones, celles issues de la migration, habitant dans des régions périphériques ou disposant de moyens financiers limités.

I Égalité des genres

La vision actuelle de la politique familiale est très traditionnelle et paternaliste sur la place des femmes et des hommes. Deux besoins ont été identifiés :

1. Besoin de promouvoir une vision/approche égalitaire/équitable de genres
2. Besoin de prévenir la violence au sein de la famille

L'adéquation entre offres et besoins est jugée comme moyenne. Concernant le besoin d'une vision égalitaire des genres dans la politique des familles, il manque d'offres concrètes. Pour ce qui est de la violence au sein de la famille, il existe des offres, mais la prise en charge est morcelée et il y a un manque de coordination entre les intervenant·e·s. De plus, les outils et les compétences pour détecter la violence psychique font défaut.

I Diversité

Cette dimension est transversale à toutes les autres et concerne la prise en compte de la diversité dans la politique des familles afin de garantir une équité de traitement pour toutes les familles et leurs membres, quel que soit notamment leur origine, leur culture,

croissance et/ou religion, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, avec des besoins spécifiques ou ne correspondant pas au modèle traditionnel de la famille nucléaire.

Un besoin essentiel a été identifié pour cette dimension :

1. Besoin de clarifier les implications des différentes situations familiales

Les familles actuelles se caractérisent par leur diversité. Elles ont besoin que la politique des familles développe des approches et des offres plus intégratives.

Concernant l'adéquation, il y a un manque d'information auprès des publics cibles et la difficulté pour ces derniers d'accéder à certaines prestations (ex. conseil juridique) à cause de leur prix ou du manque de connaissance de ces offres

I Santé

Les questions de santé, qui ont une dimension relationnelle entre les membres de la famille, font également partie de la politique des familles. Il s'agit des risques et des opportunités en termes de santé qui se jouent dans le cadre familial. Cela peut être des questions en rapport à la santé sexuelle, à la santé mentale, tout comme les notions de santé inculquées au sein des familles (ex. mode de vie, régime alimentaire...). L'accès aux soins pour les familles fait aussi partie de cette dimension.

Quatre besoins ont été identifiés :

1. Besoin d'assurer la promotion de la santé psychique et la prévention
2. Besoin d'assurer l'accès aux soins pour les familles
3. Besoin d'assurer la promotion de la santé sexuelle et la prévention
4. Besoin d'assurer la prise en charge des enfants adultes avec des besoins spécifiques lorsque leurs parents vieillissent

L'adéquation entre offres et besoins est jugée moyenne à faible. Parmi les offres existantes, il y a un besoin de développer certaines prestations (ex. pédopsychiatrie) et d'améliorer l'accès pour certains groupes cibles (personnes issues de la migration). De façon générale, il y a un besoin de coordination entre les offres existantes. Finalement, il manque d'offres pour la promotion et la prévention de la santé sexuelle.

I Génération

Cette dimension s'intéresse à la relation entre les deuxième, troisième, voire quatrième générations et aborde notamment la question des générations « sandwich ».

Deux besoins ont été identifiés pour cette dimension :

1. Besoin de créer des opportunités pour l'échange entre les générations
2. Besoin pour les familles de se préparer ensemble au vieillissement

L'adéquation entre les offres et les besoins est jugée moyenne à bonne. Globalement, la difficulté est d'atteindre les publics cibles avec les offres existantes. En outre, la question des échanges intergénérationnels n'est pas suffisamment prise en compte dans l'urbanisme.

I Gouvernance

Cette dimension peut être considérée comme une base pour le bon fonctionnement d'une politique des familles (ex. coordination avec les politiques annexes, avec les communes, les cantons et la Confédération, définition d'objectifs et de responsabilités). Elle comprend les mesures qui contribuent à la cohérence de la politique des familles, assurent le suivi (monitoring) des actions mises en place et permettent de mieux anticiper les enjeux futurs pour les familles.

Cinq besoins ont été identifiés pour cette dimension :

1. Besoin d'actualiser régulièrement les connaissances sur les besoins des familles
2. Besoin d'objectifs et de responsabilités clairs pour la politique des familles et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre
3. Besoin de connaître et de faire connaître les offres existantes à l'intention des familles, d'en garantir l'accès et l'application de leurs droits
4. Besoin de coordination entre les acteurs
5. Besoin d'assurer l'action des associations œuvrant en faveur des familles

L'adéquation entre les mesures et les besoins est jugée plutôt faible. Il n'y a pas d'actualisation régulière des connaissances sur les familles et leurs besoins. Il y a un manque de vision et de suivi de la mise en œuvre de la politique des familles, ainsi qu'un manque de coordination entre les multiples acteurs agissant pour les familles. L'action des associations œuvrant en faveur des familles n'est pas garantie pour cause de difficultés liées au financement.

1.4 Synthèse des offres de soutien pour les familles fribourgeoises

L'un des constats les plus marquants de cette étude est le nombre important d'offres à disposition des familles fribourgeoises. Parmi elles, il est possible de distinguer, d'une part, les interventions concrètes, et d'autre part, les bases politiques et les politiques liées. Pour les interventions concrètes, il existe des prestations financières, de conseil, d'information, d'orientation, d'accueil, de soutien, de protection, de sensibilisation et de prévention et promotion de la santé. Au niveau des bases politiques et des politiques liées, plusieurs bases légales connexes ont été répertoriées notamment dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, du handicap ou encore des senior·e·s. Il existe également des stratégies, concepts et plans de mesures en lien avec la politique des familles, en particulier concernant la population migrante, la violence au sein du couple ou encore de la santé.

L'entraide informelle et semi-formelle entre les familles n'a pas été répertoriée comme offre à disposition, certainement car la méthodologie choisie pour cette étude ne permettait pas d'interroger directement des familles. Toutefois, cette forme de solidarité joue assurément un rôle important et mériterait d'être davantage soutenue.

Les offres répertoriées sont mises en œuvre par différents types de prestataires comme les administrations cantonales et communales, des organisations parapubliques (au bénéfice de mandats de prestations), des structures associatives ou encore des fondations.

Certains acteurs agissant en faveur des familles jouent un rôle pilier en matière de politique des familles. Il s'agit par exemple des services de puériculture ou des sage-

femmes, qui ont accès aux familles dès la naissance d'un enfant et accèdent à leur environnement direct, à domicile. Il y a également les pédiatres ou médecins généralistes au près desquel·le·s les familles se rendent pour différents examens périodiques. Les lieux d'accueil sans condition, comme la Maison de la petite enfance à Fribourg, l'Espace famille à Bulle ou les centres d'animation (de quartier ou pour les jeunes), constituent également des relais précieux, car ils se trouvent proches des familles, dans leur environnement et toutes peuvent y accéder.

1.5 Synthèse de l'adéquation entre besoins et offres

Globalement, les offres répertoriées couvrent les grandes thématiques de la politique des familles. Toutefois, pour la majorité des besoins identifiés, l'adéquation est jugée faible à moyenne. L'une des raisons de ce constat est liée au fait que la présente étude s'est focalisée sur les lacunes et ne permet pas de souligner les besoins des familles déjà comblés grâce aux offres qui fonctionnent bien et sont à poursuivre. L'analyse révèle par ailleurs que le manque d'adéquation s'explique par les éléments suivants :

- *Territorialité* : le développement des offres n'est pas homogène sur le canton, tant sur le plan périphérie/villes que des régions linguistiques.
- *Méconnaissance des offres* : même si elles sont très nombreuses, les professionnel·le·s et les familles manquent de connaissance au sujet des offres à disposition. Des difficultés à atteindre les publics cibles pour faire connaître les offres, en utilisant les bons relais, ont été constatées.
- *Accessibilité* : certaines familles peinent à accéder aux soutiens auxquels elles pourraient recourir en raison de problèmes de langue ou encore de barrières administratives.
- *Sécurité du financement des organisations œuvrant en faveur des familles* : le financement par projet ou les soutiens ponctuels via des fonds induisent un manque de sécurité pour les organisations soutenues et de durabilité des prestations et influencent la qualité de celles-ci (ex. impossibilité d'engager du personnel qualifié). Cela contribue également à la multiplication des offres, sans coordination entre elles. Ce foisonnement d'offres implique aussi que les familles et les professionnel·le·s peinent à s'y retrouver.
- *Rôles* : en matière de politique des familles, les rôles et responsabilités entre l'État et les communes ne sont pas toujours clairement définis.
- *Travail en silo* : les acteurs de la politique des familles travaillent trop souvent en silo avec peu de coordination entre eux. Les collaborations fonctionnent souvent sur des relations interpersonnelles qui n'assurent aucune durabilité. En outre, cela ne permet pas une prise en charge globale et cohérente des familles.
- *Inadéquation entre les conditions d'accès aux prestations et les réalités des familles* : les bases légales sur lesquelles se fondent les prestations en faveur des familles reflètent une vision traditionnelle et un parcours linéaire de ces dernières. Or, les réalités des familles sont multiples (ex. concubinage, recomposition familiale) et les conditions d'accès aux prestations ne reconnaissent pas cette diversité. Cela réduit l'efficacité des mesures.

1.6 Recommandations

Sur la base des résultats, nous avons formulé sept recommandations. Trois recommandations visent la gouvernance, deux recommandations se concentrent sur des dimensions thématiques spécifiques et deux recommandations proposent des pistes pour une amélioration de l'adéquation entre besoins et offres de manière plus générale.

1.6.1 Recommandations concernant la gouvernance

Les recommandations concernant la gouvernance visent une amélioration du pilotage et du suivi de la politique des familles.

Adapter les bases légales aux réalités des familles

→ destinataires : canton/DSAS

La vision et l'approche actuelles de la politique des familles et de certaines offres reposent trop souvent sur le modèle traditionnel de la famille. Or, les réalités sociales ont évolué et continuent de le faire : les types de familles sont divers ; le lien familial est plus mouvant qu'auparavant et peut se modifier avec le temps en fonction de différents événements (ex. recomposition familiale) ; les parcours de vie des familles sont multiples et les « étapes de vie » ne s'enchaînent pas toujours de manière successive. En conséquence, les multiples mesures mises en place en faveur des familles n'atteignent pas toujours leurs objectifs, car leurs conditions d'accès excluent les familles ne répondant pas au modèle traditionnel.

Les bases légales en lien avec les familles doivent être adaptées pour correspondre aux réalités de ces dernières – notamment les critères d'accès aux prestations définies dans les lois. La future politique des familles du canton de Fribourg doit mieux refléter les réalités des familles et leur diversité dans sa vision et sa mise en œuvre. Le canton doit pour ce faire donner une définition claire de la « famille » et de la politique des familles. Elle doit également tenir compte du fait que des événements (ex. divorce, recomposition) peuvent constamment modifier les besoins des familles. En outre, le canton de Fribourg pourrait s'engager au niveau national pour une meilleure prise en compte de la diversité des familles dans les bases légales les concernant.

Donner un visage à la politique des familles et assurer le pilotage

→ destinataires : canton, régions, communes

La politique des familles est un domaine dans lequel les compétences – et donc le financement – sont morcelées. Le besoin de coordination est élevé. En outre, bien qu'elle soit intégrée au SASoc, la politique des familles manque actuellement de visibilité vis-à-vis de l'extérieur en raison de l'absence d'un office clairement identifiable (y compris au niveau national). Cela entrave le pilotage et le suivi de la politique des familles. Nous recommandons au canton d'œuvrer à un meilleur pilotage et suivi de la politique des familles.

Pour ce faire, nous voyons essentiellement cinq domaines d'intervention :

- *Vision commune* : le canton doit définir une vision claire de la politique des familles, définissant des axes et des mesures prioritaires, à laquelle adhèrent les communes et les autres parties prenantes.
- *Volet préventif* : la politique des familles doit avoir un volet préventif et se doter des ressources nécessaires pour ce faire. Les réalités sociales doivent être observées en permanence afin d'agir préventivement si besoin.
- *Responsabilités claires* : pour chaque axe prioritaire et ses mesures respectives, les acteurs responsables doivent être définis. Le suivi de la mise en œuvre en sera facilité.
- *Assurer le suivi/la coordination/la visibilité* : le suivi de la nouvelle politique des familles, sa coordination et sa visibilité, réalisés par le SASoc en collaboration avec les autres services concernés, doivent être renforcés.
- *Financement adapté et durable* : un financement adapté aux objectifs de la politique des familles doit être assuré. En outre, les activités proposées par les organisations œuvrant en

faveur des familles doivent bénéficier de subventions durables.

Promouvoir la transversalité

→ destinataire : canton

La politique des familles est une politique transversale, à la croisée de différents domaines comme le social, la santé, l'enfance et la jeunesse, l'égalité, la migration, les seniors, le handicap, mais aussi de domaines moins évidents au premier abord comme l'aménagement du territoire, le logement, l'emploi, l'économie ou les questions fiscales. Les résultats de notre étude montrent que la coordination entre ces domaines ne fonctionne pas de manière optimale.

Au niveau politique et stratégique, une étroite collaboration pourrait être établie entre ces domaines pour instaurer un « réflexe familles » afin que ces dernières soient prises en compte de manière systématique. Il s'agit de renverser la réflexion pour penser en premier lieu par le prisme des familles et non plus par celui des unités administratives. L'identification des co-bénéficiaires pour les différentes entités est une première étape pour travailler sur des objectifs communs. Des synergies au niveau financier pourraient ensuite être imaginées.

Au niveau opérationnel, il est tout d'abord important d'identifier et d'exploiter les mesures existantes, ainsi que de s'inspirer de bonnes pratiques utilisées dans d'autres domaines. Les cercles de qualité, mis en place dans le champ de la santé, ont par exemple montré leur pertinence. Le principe de ces cercles est de réunir plusieurs professionnels afin d'entretenir un échange d'expériences ouvert, acquérir de nouvelles connaissances et les mettre en œuvre.

1.6.2 Recommandations pour des dimensions spécifiques

Les recommandations ci-dessous proposent de développer en priorité deux dimensions de la politique des familles : la sécurité matérielle et le travail.

Améliorer l'accès au soutien financier au bon moment

→ destinataires : canton, régions, communes

La politique des familles du canton de Fribourg s'est fortement concentrée sur la sécurité matérielle et a pu obtenir de nombreuses améliorations. Cependant, l'étude montre encore des lacunes concernant l'accès à ces offres de soutien au bon moment.

Le canton doit travailler notamment sur les aspects suivants :

- *Formulaires accessibles* : les formulaires pour les demandes de soutien financier sont parfois trop compliqués ou trop longs. Le canton et les communes doivent simplifier les formulaires afin de les rendre plus accessibles. Les nouveaux formulaires mis à disposition par l'Etablissement cantonal des assurances sociales pour les subsides à la caisse-maladie ont été relevés comme un exemple à suivre.
- *Informé du soutien possible* : le canton et les communes doivent davantage informer les familles du soutien possible. Une solution serait de mettre en place davantage d'automatismes dans l'octroi des soutiens financiers.
- *Améliorer le déroulement chronologique* : pour certaines prestations, le délai du versement n'est pas synchronisé avec le moment du besoin (ex. pensions alimentaires, déduction des primes à l'assurance-maladie). Le canton doit améliorer les processus pour garantir un versement du soutien en fonction des besoins.

- *Adapter les soutiens existants* : certains groupes cibles passent au travers des dispositifs sociaux en place et n'ont pas d'autre choix que de demander l'aide sociale ou les prestations complémentaires. Les soutiens pour ces groupes cibles doivent être adaptés. Cela concerne principalement les étudiant-e-s non soutenu-e-s par leurs parents, les working poors, les familles monoparentales et les personnes retraitées avec les parcours de vie non linéaires/liés au travail du care. Certaines pistes prospectives développées dans le *Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg*² doivent être développées voire concrétisées, en particulier les prestations complémentaires pour les familles. En outre, le canton de Fribourg pourrait mener une réflexion sur la suppression de l'obligation de rembourser l'aide sociale.
- *Réduire l'effet de seuil à la sortie de l'aide sociale* : Comme l'a montré l'*Etude sur les effets de seuil et les effets pervers sur l'activité dans le canton de Fribourg* réalisée par Interface, il existe un effet de seuil considérable à la sortie de l'aide sociale dû aux impôts sur les revenus que les ménages ont à payer lors qu'ils redeviennent indépendants, ainsi qu'au montant du loyer pris en compte dans l'aide sociale, lequel est nettement plus bas que le prix du marché. Selon les recommandations de cette étude, pour réduire l'effet de seuil, le canton peut tout d'abord créer des éléments incitatifs à la sortie de l'aide sociale. En d'autres termes, une personne sortant de l'aide sociale bénéficie d'une réduction supplémentaire des primes à l'assurance-maladie. Le canton peut ensuite augmenter la réduction des primes d'assurance-maladie. Le montant de la réduction à la sortie de l'aide sociale (2'900 francs) est clairement inférieur à la réduction avec l'aide sociale (5'436 francs). Les autorités publiques peuvent finalement adapter le loyer déterminant pour le calcul de l'aide sociale à un loyer au prix du marché, commun en dehors de l'aide sociale. Cette mesure aurait l'effet le plus important sur l'effet de seuil.³

Assurer des prestations d'accueil extrafamilial de qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire

→ destinataires : canton, communes, entreprises

Les résultats de l'étude démontrent qu'il existe une inadéquation entre les besoins et les offres en matière d'accueil extrafamilial. Bien que le nombre de places d'accueil ait considérablement augmenté, il ne répond pas encore aux besoins des familles.

Vue la centralité de cet enjeu pour la conciliation vie familiale – vie professionnelle, nous recommandons au canton et aux communes de travailler sur l'accessibilité d'une offre d'accueil extrafamilial. Cette dernière doit être suffisante, de qualité, flexible, répartie sur l'ensemble du territoire cantonal, accessible à toutes les bourses et toutes les situations familiales (ex. solutions de garde pendant les vacances scolaires, enfants en situation de handicap). En outre, une coordination est nécessaire pour assurer une attribution équitable des places (ex. critères de priorité, localisation).

² Conseil d'État du canton de Fribourg (2016). Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, Fribourg, pp.84-85.

³ Interface (2021). Étude sur les effets de seuil et les effets pervers sur l'activité dans le canton de Fribourg, Lausanne.

1.6.3 Recommandations pour l'amélioration de l'adéquation des offres

Les recommandations suivantes visent l'amélioration de l'adéquation entre offres et besoins de manière générale pour l'ensemble des domaines de la politique des familles.

Assurer l'accès aux offres clés

→ destinataires : canton, régions, communes, entreprises, associations...

Les résultats de l'étude démontrent qu'il existe un nombre important d'offres, mais que leur accès n'est pas garanti car ces dernières ne sont pas toujours disponibles, ni connues (par les familles/les professionnel-le-s).

Nous recommandons que le canton, les communes et d'autres parties prenantes assurent l'accès aux offres-clés, notamment :

- Aux prestations garantissant la sécurité matérielle des familles ;
- Aux prestations en matière d'encouragement précoce ;
- Aux offres d'accueil extrafamilial ;
- Aux conseils en matière de parentalité sur différents sujets (ex. périnatalité, soins aux petits enfants, développement de l'enfant, violence domestique, adolescence) ;
- Aux soins (ex. généralistes, urgences, dentaires, psychiatriques)
- À l'information, l'orientation et si besoin l'accompagnement au sein du réseau socio-sanitaire.

Ces offres-clés doivent être assurées de manière durable dans chaque région du canton (ex. dans chaque district). Cela passe notamment par la pérennité de leur financement : ces offres ne devraient pas être soutenues sur la base de projets limités dans la durée, mais figurer dans les budgets ordinaires des collectivités publiques. De plus, pour répondre à certains besoins non couverts, le canton et les communes pourraient s'appuyer sur des offres existant ailleurs (ex. nouer un partenariat avec l'association des Familles Arc-en-Ciel du canton de Vaud) et en garantir l'accessibilité pour la population fribourgeoise. Pour finir, il s'agit de reconnaître, voire d'indemniser, l'aide informelle entre les familles (ex. pour l'accueil extrafamilial).

L'information relative à ces offres doit être disponible dans des lieux fréquentés par les familles, dans les communes, dans des lieux sans restriction d'accès (ex. maisons de quartier, locaux des paroisses) ainsi que sur un site web structuré et régulièrement mis à jour.⁴ Nous proposons, par exemple, que le canton et les communes mettent en place des points d'accès locaux (ex. dans chaque district) pour les familles, indépendants des services sociaux régionaux. Cela vise à garantir un accès bas seuil aux informations (sans rendez-vous ; gratuit) dans toutes les régions du canton et à éviter la stigmatisation des bénéficiaires. En outre, l'interprétariat doit y être assuré pour les personnes allophones, sourdes, malentendantes, aveugles ou malvoyantes.

Prendre en compte les thèmes centraux de la politique des familles dans les formations continues des groupes de professionnel-le-s en relation avec les familles

→ destinataires : canton, associations professionnelles

L'étude a démontré que l'inadéquation entre offres et besoins est parfois due à des lacunes dans la formation de certains groupes de professionnel-le-s en relation avec les familles (ex. le personnel des accueils extrafamiliaux, les écoles, les tribunaux, les services sociaux, le système de santé).

⁴ Le site www.familles-fribourg.ch / www.Familien-Freiburg.ch existe déjà et pourrait être mis en avant.

Nous recommandons que le canton, en collaboration avec les associations professionnelles et des expert·e·s, développent des formations continues afin de couvrir certaines thématiques telles que la violence, l'égalité, l'équité, la diversité et la non-discrimination.